



NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2019

Partie 1 : Budget Principal

I - Cadre général du budget

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site de la Commune.

La présente note répond donc à cette obligation.

Le budget a été voté le 5 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour laquelle il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la commune est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Etat (DETR), le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

La population de la commune au 1^{er} janvier 2019 est de 1 166 habitants.

II - Priorités du budget primitif 2019

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

La commune va engager une politique d'investissement avec le démarrage d'un programme structurant (construction groupe scolaire).

III – Détail des sections

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 743 764.08 €

1.1 – Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en €
013- Atténuations de charges	1 000 €	1 000 €	0 €
70- Produits des services	52 500 €	55 800 €	3 300 €
73- Impôts et taxes	581 080 €	596 556 €	15 476 €
74- Dotations et participations	217 241 €	216 494 €	- 747 €
75- Autres produits de gestion courante	68 300 €	72 300 €	4 000 €
77- Produits exceptionnels	500 €	500 €	0 €
042- Opérations d'ordre	92 702.09	95 702.09 €	3 000.00 €
Résultat reporté	459 172.14 €	705 412.08 €	192 843.34 €
TOTAL	1 472 495.23 €	1 743 764.17 €	271 268.94 €

L'augmentation :

- du chapitre 70 s'explique par l'augmentation prévisionnelle du temps de mise à disposition des agents auprès de la Com Com
- du chapitre 75 s'explique une augmentation prévisionnelle des recettes liées au loyer
- du chapitre 73 s'explique par l'augmentation des bases d'imposition (pas d'augmentation des taux en 2019)
- du chapitre 042 s'explique par l'augmentation du montant des travaux en régie

1.2- Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en €
011 – Charges à caractère général	342700 €	411 659 €	68 959 €
012 – Charges de personnel	518030 €	520 530 €	2 500 €
65 – Autres charges de gestion courante	91 275 €	89 371 €	- 1 904 €
66 – Charges financières	15 000 €	10 000 €	- 5 000 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €	2 000 €	0 €
023 – virement section investissement	412 740.14 €	619 454.08 €	206 713.94 €
042 – Opération d'ordre	90 750.09 €	90 750.09 €	0 €
TOTAL	1 472 495.23 €	1 743 764.17 €	271 268.94 €

Le chapitre 023 "Virement à la section d'investissement" ne donne pas lieu à émission de mandats au cours de l'exercice. Il sera, le cas échéant, exécuté dans le cadre de l'affectation du résultat au cours de l'exercice suivant.

L'augmentation du chapitre 011 s'explique par la location des modulaires (30 000 €) à l'école et par les travaux entrepris à la mairie à la suite de l'infiltration d'eau (34 500 €).

2- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 420 954.43 €

2.1 – Recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019
13 – Subventions d'investissement	275 058.00 €
10- Dotations, fonds de concours et divers	19 300.00 €
024 – Produit de cession	21 000.00 €

040 – Opérations d'ordre	90 750.09 €
021 – virement de fonctionnement	619 454.08 €
16 – Emprunt	1 220 056.79 €
RAR	641 294.97 €
001 – Solde positif reporté	534 040.50 €
TOTAL	3 420 954.43 €

Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA qui est estimé à 19 300 €
- Les recettes d'amortissement pour 90 750.09€
- La vente du camion (20 000 €)
- La vente du terrain à Mr Beaugerie (1 000 €)
- Le recours à un emprunt pour un montant prévisionnel de 720 000 €
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
 - Subvention du Département pour l'extension de l'éclairage public (10 360 €)
 - Subvention de la Région pour la valorisation du site de la Villa d'Antone (21 737.42 €)
 - Subvention de la DRAC pour la valorisation du site de la Villa d'Antone (26 511.95 €)
 - Subvention du Département pour les WC Publics (1 640 €)
 - Subvention du Département pour la construction du groupe scolaire (350 000 €)
 - Subvention De l'Etat (DETR) pour la construction du groupe scolaire (300 000 €)
 - Subvention de l'Etat (DSIL) pour la construction du groupe scolaire (200 000 €)
 - Subvention de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'un désherbeur thermique et d'une débroussailleuse (1 045.60 €)
 - Subvention Rectorat Ecole numérique (5 058 €)

2.2 – Dépenses d'investissement

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2019, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2019
20 – Immobilisations incorporelles	3 400.00 €
21 – Immobilisations corporelles	230 810.00 €
23 – Immobilisations en cours	2 724 653.32 €

16 – Emprunts	99 500.00 €
040- Opération d'ordre	95 702.09 €
RAR	266 039.02 €
041 – Opérations patrimoniales	850.00 €
TOTAL	3 420 954.43 €

Les principaux projets de l'année 2019 sont :

- La construction d'un groupe scolaire (2 852 152.58 €)
- Le plan d'adressage (7 564 €)
- L'accessibilité de la gendarmerie (8 760 €)
- Acquisition d'un camion benne (41 000 €)
- Le remplacement des lanternes obsolètes avenue de Toulouse (38 160 €)
- L'acquisition d'ordinateur pour l'école dans le cadre du programme « Ecole Numérique » (10 200 €)
- La sécurisation de l'avenue de la Gare et avenue de la République (20 000 €)
- La mise en place d'un système de vidéoprotection (30 000 €)
- La participation par le biais d'un fonds de concours pour la couverture des terrains de tennis (80 665 €)

IV - Etat de la dette

Depuis 2010, la commune a financé l'ensemble de ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. Au 1^{er} janvier 2019, la dette restant à courir s'élève à la somme de 270 046.08 €.

V - Taux d'imposition

Pour l'année 2019, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux seront les suivants pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation : 9.92 %

Taxe Foncière (bâti) : 18.60 %

Taxe foncière (non bâti) : 46.49 %

VI - Effectifs de la collectivité

Agents titulaires :

Catégorie B : 2 agents

Catégorie C : 12 agents

Agents non titulaires :

1 CDD de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2017

Partie 2 : Budget annexe / Assainissement

La section d'exploitation du budget assainissement s'équilibre à la somme de 64 572.57 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 634 085.01 €. Les dépenses d'investissement s'articulent autour du projet de mise aux normes de la station d'épuration.

Le Maire

